

## Compte rendu du Conseil Municipal

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	<u>Séance du 27 avril 2022</u>
<u>Présents</u> : 8	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 21 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur FORTERRE Michel
<u>Absents</u> : 1	<u>Sont présents:</u> Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE
<u>Excusés</u> : 0	<u>Représentés:</u> Maxime FAIRISE par Mathieu BAECHLE
<u>Pouvoirs</u> : 1	<u>Excusés:</u>
<u>Votants</u> : 9	<u>Absents:</u> Michel BETIS
	<u>Secrétaire de séance:</u> Pierrette DEFRANCE

---

### Objet: campagne de stérilisation des chats errants - 2022 011

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants afin d'éviter leur prolifération.

La commune s'est renseignée sur une organisation afin que cette campagne se passe au mieux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de passer une convention avec l'association ASPA Vosges (Association de Secours et de Placement des Animaux) pour mettre en place la capture des chats errants.
- de passer une convention avec la Fondation Brigitte Bardot qui accepte la prise en charge à hauteur de 88 € TTC pour les chattes et 60 € TTC pour les chats (courrier du 05/04/2022)
- de passer une convention avec le cabinet vétérinaire des Trois Sources de Bulgnéville pour réaliser les stérilisations

La commune fera le nécessaire pour informer les habitants des préconisations à effectuer pour cette campagne de stérilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association ASPA Vosges (Association de Secours et de Placement des Animaux) pour mettre en place la capture des chats errants.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation Brigitte Bardot qui accepte la prise en charge à hauteur de 88 € TTC pour les chattes et 60 € TTC pour les chats (courrier du 05/04/2022)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le cabinet vétérinaire des Trois Sources de Bulgnéville pour réaliser les stérilisations
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire le nécessaire afin que cette campagne soit efficace

### Objet: Subventions aux associations 2022 - 2022 012

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,

Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :

Une somme de 400€ est inscrite au budget à l'article 65748

		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 6554)	50 €	9		
Solidarité à Lilou Florémont	50 €	9		
Fondation du patrimoine	55 €	9		
ADMR de Charmes	50 €	9		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'attribuer aux associations une subvention répartie selon le tableau ci-dessus

### **Objet: Participation communale au transport scolaire des collégiens - 2022 013**

Etant concernés par cette affaire, Monsieur BAECHLE Mathieu s'est retiré pour cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis l'année scolaire 2018-2019 les parents doivent s'inscrire sur le site internet du transport scolaire de la région Grand Est et avancer la somme de 90 € par enfant. Les enfants concernés sont les collégiens résidant à AVRAINVILLE.

A la base, la commune payait à la trésorerie les vignettes du transport scolaire les 2/3 de la somme totale soit 60 €.

Depuis la rentrée 2021, le coût du transport s'élève à 94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire, soit une prise en charge de 63 € par enfant scolarisé au collège et pour une année scolaire.

### **Objet: Prime à la naissance - 2022 014**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lorsque qu'une naissance a lieu sur la commune, une carte cadeau est offerte à la famille d'une valeur de 40 € dans un magasin spécialisé en puériculture ou habillement pour enfant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette prime à la naissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition et d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 40 € dans un magasin spécialisé en puériculture ou habillement pour enfant.

**Objet: Participation communale aux voyages scolaires des collégiens et lycéens scolarisés et habitants du village - 2022 015**

Etant concernés par cette affaire, Monsieur BAECHLE Mathieu et Mme Nathalie CERVEAUX se sont retirés pour cette délibération.

Vu la délibération du 13/04/2018 dans laquelle la commune a mis en place une participation de 35 € par année scolaire aux collégiens et lycéens qui en font la demande. Les élèves doivent être scolarisés et habitant de la commune d'AVRAINVILLE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette participation. Cette participation sera versée après acceptation du dossier par la commune et sur présentation d'un RIB par la famille qui en fera la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- DECIDE de renouveler la participation de la commune et de verser la somme de 35 € par année scolaire aux parents d'élèves qui en font la demande et habitant la commune d'AVRAINVILLE
- une somme de 210 € sera prévue au budget chaque année et sera enregistrée au compte 65741
- Subventions aux ménages

**Objet: ATD - Autorisation pour la réalisation de l'étude des travaux de la Rue Saint Romaric - 2022 016**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de demander une étude de maîtrise d'oeuvre à l'ATD 88 pour les travaux de la Rue Saint Romaric.

Une convention doit être signée avec l'ATD 88 pour l'autoriser gérer une mission de prestations technique, administrative et financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

→ DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à contacter l'ATD 88 pour réaliser l'étude des travaux de la Rue Saint Romaric

**Objet: Décision modificative 1 - 2022 017**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-3000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	3000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>3000.00</b>	<b>3000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3000.00</b>	<b>3000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **Questions diverses**

### **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information concernant la campagne envisagée sur notre territoire par le EPTB Meurthe et Madon du 23 avril au 9 juin 2022. Le but étant de inventorier les zones humides, y faire des sondages pour déterminer le contour précis des zones humides.

### **FETE DES MERES**

Nathalie FERRY informe les membres du conseil municipal que la commune organisera pour toutes les mamans de la commune la fête des mères, elle aura lieu le dimanche 29 mai à 11 heures. A cette occasion deux mamans recevront la médaille de l'enfance et des familles ainsi que le diplôme. Des invitations vont leur être envoyées. Les membres du conseil municipal sont, bien évidemment, conviés à venir honorer et partager ce moment avec les récipiendaires.

### **LA FIBRE ARRIVE**

Nous sommes en cours d'installation, les opérateurs font leurs propositions, il est important de bien comparer les offres. Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune.

### **TRAVAUX DE SECURISATION MAISON BRAUX**

Mathieu BAECHLE informe les membres du conseil municipal que 3 charpentiers ont été contactés, 2 d'entre eux se sont rendus sur les lieux, nous leur avons remis un document réalisé par nos soins en collaboration avec le CAUE pour leur donner nos souhaits afin de réaliser ces travaux. Deux devis nous sont parvenus, l'un de 20 106€, l'autre de 12 574€, après comparaison des différents éléments mentionnés sur ces devis, le choix s'est porté sur l'entreprise J'ADORE RENOVATION d'EVAUX et MENIL pour 12 574,43€. Les travaux ne pourront intervenir qu'en fin d'année.

### **MAISON BRAUX**

Monsieur le maire porte à connaissance l'article en page 11 de la revue « LE CHARRI » revue de l'architecture rurale et de la vie paysanne en Lorraine méridionale, il y est écrit ceci :

*Si l'on a pu souvent écrire : « Vosges, ton patrimoine fout le camp », il faut reconnaître que la municipalité d'Avrainville mérite les félicitations de Maisons Paysannes des Vosges pour son projet de redonner vie au village en respectant son patrimoine architectural. Elle n'a pas hésité à lancer un appel dans la presse locale.*

*Un très grand merci à cette commune qui ne craint pas « d'innover » Et encore BRAVO !*

Fin de séance à 22 heures

Fait à Avrainville,  
le 28 avril 2022

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE

